

perfectionnement, b) des subventions pour travailler ou étudier (i) en France (ii) en Belgique (iii) en Suisse (iv) dans la République fédérale d'Allemagne (v) en Italie (vi) aux Pays-Bas (vii) en URSS (viii) en Inde (ix) aux États-Unis (x) ailleurs?

2. Quel est le lieu de naissance de chaque personne ayant reçu la bourse de perfectionnement ou la subvention?

3. Combien de personnes sont actuellement employées à a) la Maison du Canada à Paris, b) l'Institut Shasti à New Delhi?

4. Pour chacune de ces années, quels ont été leur a) salaire, b) budget annuel, c) frais de voyage, d) de promotion, e) de logement, f) de réceptions?

5. Le gouvernement a-t-il l'intention d'élaborer une politique culturelle extérieure et, a) dans la négative, pour quelles raisons, b) dans l'affirmative, à quelle date, et quel ministère serait chargé de mettre un telle politique en œuvre?

6. Le gouvernement songe-t-il à augmenter le nombre des a) institutions culturelles, b) ententes culturelles bilatérales dans d'autres pays et, (i) dans la négative, pour quelles raisons (ii) dans l'affirmative, à quelle date, et avec quels pays entrera-t-il en communications?

7. Pour chacune de ces années, a) combien d'étudiants sont venus au Canada, b) combien d'étudiants canadiens, par province, sont allés à l'étranger, en vertu du Programme international d'échange d'étudiants pour les emplois d'été?

(Le document est déposé.)

M. Howard: Monsieur l'Orateur, le 15 octobre, il n'y a donc pas si longtemps, j'ai posé une question concernant le Parc national de La Mauricie. Je pense qu'il est urgent que je reçoive une réponse à cette question, car elle comporte un élément ayant trait à l'intégrité du député de la circonscription où se trouve ce parc.

DEMANDES DE DOCUMENTS

[Traduction]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion n^{os} 243, 244 et 252.

LES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA «PROVINCIAL CITIZENS' RIGHTS AND FREEDOMS CONFERENCE»

Motion n^o 243—**M. Hellyer:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des demandes de subventions formulées par la Provincial Citizens' Rights and Freedoms Conference de Saint-Jean (Terre-Neuve) dans le cadre de la Conférence tenue en janvier 1973 ainsi que de la correspondance du gouvernement à cet effet.

[Français]

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada): Monsieur l'Orateur, il s'agit de documents confidentiels qui relèvent des affaires intérieures du ministère. Étant donné les circonstances, l'honorable député pourrait peut-être retirer sa motion.

[Traduction]

M. l'Orateur: La motion est-elle retirée?

M. Hellyer: Pardon, monsieur l'Orateur. Je n'avais pas compris qu'il s'agissait d'une motion inscrite à mon nom. Étant donné qu'il n'y a pas eu consultation, je demande qu'elle soit reportée à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: A reporter à l'ordre du jour.

Privilège—M. Nielsen

LES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ASSOCIATION PACT

Motion n^o 244—**M. Hellyer:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des demandes de subventions formulées par l'association PACT (Peoples Acting on Concerns Together) de Winnipeg, au Secrétariat d'État ainsi que de la correspondance échangée entre cette association et le gouvernement à ce sujet.

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, il s'agit de la même réponse.

[Français]

Monsieur l'Orateur, il s'agit de documents confidentiels qui relèvent des affaires intérieures du ministère. Étant donné les circonstances, l'honorable député pourra peut-être retirer sa motion.

[Traduction]

M. Hellyer: A reporter à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

LA DOCUMENTATION RELATIVE À LA GESTION DE L'OFFICE DE L'ÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES ANCIENS COMBATTANTS

Motion n^o 252—**M. Marshall:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tout document résultant de la première réunion de l'équipe de gestionnaires supérieurs de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants convoquée par le Directeur général de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants à Ottawa, du 26 au 29 mars, comme il suit, a) plans opérationnels pour les périodes qui précèdent et suivent la date limite du 31 mars 1974 pour les nouvelles demandes de prêts, b) utilisation plus poussée de la gestion par objectif en tant que style de gestion pour l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants.

M. l'Orateur: Reportée. Les autres avis de motion sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—LE CHANGEMENT PAR LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU SENS DE CERTAINES OBSERVATIONS CONSIGNÉES AU HANSARD

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il s'agit plus précisément, je crois, d'une question de privilège. Comme pour la question du député d'Okanagan-Boundary (M. Stewart), il s'y trouve aussi une pomme pourrie. Seulement, cette fois-ci la mauvaise pomme, c'était le solliciteur général (M. Allmand), une parmi toutes les autres dans le plein baril qui occupe les banquettes du Trésor. On a délibérément apporté une modification au hansard, le compte rendu officiel des débats de la Chambre.

Je sais, monsieur l'Orateur, qu'il est de coutume pour les députés d'effectuer des changements grammaticaux dans les bleus. Toutefois, il n'a jamais été prévu de changer le sens d'une déclaration ou d'une phrase afin d'en enlever la signification originale ni non plus de permettre la suppression totale de phrases entières dans le rapport écrit des délibérations de la Chambre.

En réponse hier à une question que j'ai posée et qui est consignée à la page 7351 du hansard du 30 octobre, le solliciteur général a répondu ceci en une première phrase: